

Supposons maintenant que la plaque du transmetteur téléphonique, d'un pouce trois quarts de diamètre, et de 3/5 de pouce d'épaisseur, s'appuie par une sorte de bouton rigide, sur un disque métallique superposé lui-même à un disque de poudre de charbon comprimée, à travers lequel passe le courant d'une pile électrique. Quand on parlera devant le téléphone, la plaque se mettra à vibrer ; à chaque oscillation, le disque de charbon se trouvera comprimé à une pression périodiquement variable ; sa conductibilité électrique variera dans une proportion correspondante, et des courants d'induction déterminés dans une bobine auxiliaire vont faire varier la puissance magnétique de l'aimant du récepteur.

Dans ce nouveau système, comme on voit, le téléphone transmetteur est seul modifié, et la modification opérée sur lui, a ce résultat fâcheux de le rendre impropre à jouer le rôle de récepteur. Au lieu de deux appareils, il en faut donc quatre.

Sans vouloir contester ce que cette nouvelle invention présente d'ingénieux, il nous semble qu'elle ôte au téléphone ordinaire un peu de l'élégance et de la simplicité de son mécanisme.

On assure que le son transmis a beaucoup plus d'intensité ; la chose est fort probable, puisque l'intensité de courants d'induction énergiques vient modifier dans des proportions plus considérables la puissance de l'aimant récepteur.

Mais, d'abord, il n'est nullement prouvé pour nous qu'il ne fut possible d'arriver à un résultat aussi bon et même meilleur, en usant franchement de la pile et en supprimant l'aimant du récepteur. En second lieu, le timbre doit toujours être altéré et c'est précisément là le point intéressant.

Bien que, dans la plupart des traités de physique, on enseigne que l'intensité du son est liée à l'amplitude des vibrations, on se tromperait beaucoup en admettant à la lettre l'exactitude de cette loi.

Elle le prouve, c'est que, dans un orchestre, les sons graves, ceux dont l'amplitude est la plus grande et qui remuent mécaniquement les plus fortes masses, sont ceux qui disparaissent le plus facilement pour l'oreille. Vous distinguez beaucoup moins les contre-basses que les violons ; en revanche, mettez dans une salle cent instruments à cordes, tous les cuivres que vous voudrez et une seule petite flûte, celle-ci se fera entendre par dessus tout. Un ou deux hautbois tiennent facilement tête à tout un orchestre. C'est que l'intensité, l'énergie, la force vive du mouvement vibratoire n'est pas tout. Il faut compter avec les activités tout intérieures, toutes subjectives comme diraient les Allemands, et la sensation proprement dite.

Ce qui constitue le timbre des sons, c'est la collection, plus ou moins complète, de sons accessoires appelés harmoniques, et qui résonnent dans des proportions variables sur chaque instrument. Ce qui, dans le téléphone, altère le caractère de la voix, de la voix des hommes surtout, qui y semblent tous transformés en autant de chanteurs de la Chapelle Sixtine, c'est précisément qu'en raison des faibles dimensions de la plaque, les harmoniques graves sont supprimées ou très-affaiblies. Dans notre opinion personnelle, on n'arrivera à conserver à la voix son indécrottable à la condition de grandir les plaques du téléphone.

GEORGES GUÉROULT.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Par décision du ministre de la guerre, deux classes de l'armée territoriale doivent être appelées l'année prochaine concurremment avec deux classes de la réserve de l'armée active.

M. Bardon, sous-lieutenant au 43e de ligne, est nommé lieutenant au 44e de même arme.

M. Jovénat, adjudant en second dans le service des bureaux de l'intendance, quitte Lille pour la division d'Oran.

M. Peggi, élève d'administration, appartenant au même service est désigné pour être employé à Lille.

Nous lisons dans les « Dernières Nouvelles » du Temps : Les bureaux de la Chambre viennent de nommer une commission pour l'examen du projet de loi portant concession de nouvelles lignes à la Compagnie du Nord, et particulièrement de celles de Lille à Valenciennes.

La majorité de la commission est opposée au projet, et parmi les membres favorables, la plupart n'acceptent la convention que sous réserve de modifications importantes. Les membres sont : MM. Gambetta, Madier de Montjau, Papon, Richard Waddington, Douville-Maillefeu, Albert Grévy, Louis Legrand, Wilson, Jenty, Devès et Ribot.

La thèse de l'exploitation par l'Etat a de nombreux adhérents.

Dans le rapport présenté par l'Académie des Beaux-Arts sur les envois de Rome de l'année 1878, nous lisons les lignes suivantes qui se rapportent à un jeune artiste lillois :

M. COMERRE, 2^e année. — *Le Lion amoureux*. M. Comerre a paru à l'Académie en progrès. Son envoi est préférable à celui qu'il avait fait l'année dernière.

Bien que cette composition sur le *Lion amoureux* ne traduise qu'imparfaitement la pensée du poète, elle se recommande par un arrangement assez heureux et par une exécution solide dans plusieurs parties. Le groupe que forment la jeune fille et le lion est bien disposé ; le torse de la figure principale est peint avec talent. C'est ce qu'on peut dire aussi du lion et des deux hommes accroupis devant lui pour lui rogner les ongles.

L'Académie renouvelle au sujet du tableau de M. Comerre, l'observation que lui avait suggérée celui de M. Morot. Ici encore, elle blâme l'emploi de ces empâtements à outrance dans les travaux préparatoires, et, sous forme de conseil général, elle engage fortement les pensionnaires à ne plus user d'un moyen qui ne saurait avoir pour effet que de matérialiser l'art et d'en rabaisser les conditions.

Les journaux de Lille nous apprennent, ce matin, la mort de M. Auguste Longhaye, négociant, chevalier de la Légion d'honneur.

M. Auguste Longhaye était une des hautes notabilités commerciales, non seulement de Lille, mais de tout le Nord. Son activité, jointe à des facultés exceptionnelles, en avait fait un des représentants les plus accrédités du commerce français avec les contrées septentrionales de l'Europe. Et l'on se souvient dans la région du bien que la grande et légitime influence de son nom a eu sur le sort de nos malheureux soldats prisonniers en Allemagne, et cela même au plus fort de la guerre de 1870-71. Il a rendu là des services que le pays ne peut oublier et que nous ne pouvons pas surtout ceux qui en ont si largement bénéficié.

La vigueur de M. Auguste Longhaye semblait lui promettre encore une longue carrière. Il a succombé à la rupture d'un anévrysme.

Un Roubaisien, M. Ad. Toulet, habitant la Grande-Rue en cette ville, a arrêté mercredi soir, vers 6 heures et demie, le cheval de M. C..., maître bottier à Lille, lequel s'était emporté rue de Paris et avait traversé à fond de train la rue des Manneliers.

En travaillant, hier après-midi, sur le toit d'une maison située au Cul-de-Four, un apprenti-touleur, Achille Staelens, âgé de 13 ans, a perdu l'équilibre.

libre et est tombé d'une hauteur de six mètres. L'apprenti n'a reçu, dans sa chute, aucune blessure apparente, et a pu regagner seul le domicile de ses parents ; mais il se plaint de vives douleurs au côté gauche et à la tête.

Une ménagère de la rue du Tilleul, Marie Bescart, apprendra, à ses dépens, qu'il n'est pas prudent de laisser du linge exposé, pendant la nuit, dans une cour, car un rôdeur, qui n'a pas laissé son adresse, lui a enlevé, la nuit dernière, les chemises, les mouchoirs, les cols, etc, etc, qui avaient composé la « lessive » de la veille. Plainte biena été déposée par Mme Bescart ; mais jusqu'ici le voleur est resté inconnu.

Un malfaiteur s'est introduit, hier soir, dans l'estaminet de la *Croix-Blanche*, à Croix, et a dérobé une somme de 160 francs. Les soupçons planent sur un individu que la police recherche en ce moment.

Une cabaretière de la rue des Longues-Haies, Mme Maes a fort à se plaindre, en ce moment, du manque de profit dont vient de faire preuve un de ses logeurs Charles Weyn. Ce dernier vient de passer la frontière en emportant à Mme Maes une paire de bottines et une somme de 30 francs.

Un jeune gamin Arthur C... s'est introduit hier dans l'estaminet tenu, Grande-Rue, par Mme Lenfant et en fouillant les poches des vêtements qui pendaient au porte-manteau, a trouvé un porte-monnaie contenant 83 fr. qu'il s'est appropriés. Puis, comme cette somme l'embarassait pour rentrer au logis paternel, ce jeune filou l'a enfouie dans un trou qu'il a creusé, près de la maison qu'habitent ses parents au Fort-Mulleux. Mais la cachette a été découverte et la somme restituée. Arthur C... est âgé de treize ans, et appartient à une honnête famille d'ouvriers. Il a été arrêté.

On a arrêté, avant hier, à Tourcoing, sur le chantier du Boulevard, pour la construction du pont du chemin de fer, un ouvrier charpentier, Alexandre Planquel, qui avait volé des habits à son camarade.

Ce camarade nommé Couvreur Delplanque, ayant constaté la disparition de ses vêtements et n'osant accuser personne, avait fait de secrètes recherches pendant huit jours. Arrivé au logement d'Alexandre Planquel, on l'informa de la présence de plusieurs habits inusités dans la garde-robe de celui-ci.

C'étaient les vêtements cherchés. Reste maintenant la punition légale d'un pareil acte.

On a découvert, hier, vers 6 heures du matin, dans une mare avoisinant le fort de Bondues, et longeant la route de Lille à Menin, le cadavre d'une jeune fille qui paraissait avoir séjourné peu de temps dans l'eau.

L'inspection du cadavre a fait connaître que la mort devait être le résultat d'un suicide. La malheureuse était sur le point d'accoucher.

Son identité a été reconnue ; elle se nomme Fideline Parez, elle était journalière et n'était âgée que de 26 ans.

Une montre a été volée à un terrassier nommé Kinders, qui travaille, au fort de Bondues. On ignore absolument quel est le voleur. Mais les ouvriers honnêtes sont avertis de ne pas laisser les objets de valeur qu'ils pourraient avoir, dans le hangar commun où ils déposent leurs vêtements de travail.

Hier, au second acte de *Carmen*, que l'on jouait au théâtre de Lille, au moment où l'héroïne de la pièce vient de casser une assiette pour s'en faire des castagnettes, Mlle Arnaut jeta un cri, et l'on vit aussitôt du sang sur sa figure ! C'était un éclat de fiasque qui lui était sauté dans le coin de l'œil, à gauche du sourcil. La douleur empêcha l'artiste de continuer son rôle et l'on dut baisser le rideau. Inutile de dire combien l'auditoire fut impressionné.

Après quelques minutes d'attente, sous le coup d'une vive inquiétude, le public demanda des nouvelles de la sympathique blessée. M. le régisseur Pascal ne tarda pas à rassurer les spectateurs, en venant annoncer que Mlle Arnaut, n'ayant été que légèrement atteinte, la représentation allait être reprise.

A sa rentrée en scène, la charmante dugazon reçut, par deux salves de bravos, les témoignages de la grande satisfaction de toute la salle, et la soirée se termina, comme d'habitude, au bruit des chaleureux applaudissements, toujours octroyés à *Carmen* et à ses excellents interprètes.

Le tribunal de simple police a tenu, hier, son audience hebdomadaire. Quarante-neuf affaires composaient le rôle de l'audience. Dix-neuf jours de prison et 138 francs d'amende ont été prononcés contre les contrevenants. Il y a eu trois acquittements et deux remises à huitaine. Voici de quelle nature étaient les principales contraventions :

Embarras de la voie publique 5
Abandon de voitures 3
Défaut d'éclairage 4

Violence légères
Presses manifestes
Outrages à la morale publique

Beaucoup de conducteurs de voitures ignorent que la loi interdit, par mesure de sûreté publique, d'attacher plusieurs véhicules à la suite les uns des autres. Trois domestiques ont comparu de ce chef devant le tribunal qui les a condamnés à 2, 3 et 4, francs d'amende.

Nous avons raconté, il y a environ quinze jours, l'altercation suivie de rixes qui s'était élevée entre deux habitants de Wattefos, attablés dans un estaminet de la place de la liberté, à Roubaix. Les deux prévenus ont comparu hier devant le tribunal. Henri Tiberghin, tisserand a été acquitté ; il n'en a pas été de même de son provocateur Henri Dujardin, cabaretier, à qui son escapade a attiré trois jours de prison et 11 francs d'amende.

La loi du 23 janvier 1873 interdit aux débitants de donner à boire jusqu'à l'ivresse. C'est ce dont n'ont pas tenu compte Mathilde Hoste, cabaretière au Pile et Marie Tuliez, de la rue du Bassin. Aussis'entendent-elles condamner à 5 francs d'amende.

Séraphin Wouters est un journalier que l'on a surpris le 15 novembre dernier, en train de dévaster un champ de navets, Wouters avoue au tribunal qu'il a toujours eu pour ce légume une faible qui lui portera malheur. Le tribunal prend acte des paroles de repentir qu'il prononce et le condamne à 5 francs d'amende.

Un concours général pour le sarrasin aura lieu le mardi 24 décembre 1878.

Ce concours se tiendra au chef-lieu de chaque département.

Les jeunes gens de 17 à 25 ans, sans infirmité peuvent y prendre part. Les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat sont admis jusqu'à 30 ans.

Les candidats devront se présenter sans retard devant le directeur, chef du service des postes et télégraphes de leur département, qui leur donnera connaissance du programme de l'examen. Aucune demande ne sera reçue après le 18 décembre.

Éphémérides Roubaisiennes
29 NOVEMBRE 1791. — L'abbé Florin, receveur du Bouillon des pauvres malades de Roubaix, rendant compte de sa gestion jusqu'à ce jour, déclare que les lettres de rente qu'il a par devers lui s'élèvent à 23.840 livres en capital et que l'ancien receveur est encore redevable de 9.202 livres 3 sous ; lesquels biens sont chargés de 4 obligations pour les bienfaiteurs dont la dépense s'élève à 38 livres 8 sous, et de 10 patacs pour l'arrêtement de la maison. Cette institution si digne de regrets fut, comme le reste, engloutie dans l'immense gouffre ouvert par la Révolution.

Éphémérides Tourquennoises
28-29 NOVEMBRE 1314. — Le comte Robert III de Flandre met le siège devant Lille. Les campagnes de Tourcoing sont envahies et réquisitionnées par les guerroyeurs.

Le résultat de ce siège, une levée d'armes en France. Louis X, s'avance sur la Flandre pour y faire valoir ses droits, contre le comte. Mais surpris par le mauvais temps entre Mouvaens et Bondues où il avait établi son camp, il fut obligé d'abandonner son matériel, aux mains de l'armée flamande.

C'était pendant la nuit du 11 septembre 1315, les chevaux et les hommes marchaient dans la boue jusqu'aux genoux.

Le roi voyant que tout était perdu fit mettre le feu aux tentes et aux chariots et chacun prit la fuite comme il put.

**Assemblée générale
Des Comités Catholiques du Nord et du Pas-de-Calais**
Séance générale du 28 novembre

Hier soir, à huit heures, a eu lieu la seconde séance générale des Comités catholiques. Mgr. Monnier prend place auprès de Mgr. Mermillod, avec Mgr. Hautecour, M. de Cailincourt, de Nicolai, Champoux, Mgr. Scot, M. l'abbé Didot, le T. R. P. Delaporte, M. l'abbé Desbordes et M. le comte de Hemptinne.

La prière est suivie de la lecture d'une lettre sympathique de Mgr. de Ségur, qui exprime à Mgr. Mermillod ses regrets de ne pouvoir assister à l'assemblée générale.

Mgr. Mermillod donne lecture d'une dépêche de l'Union catholique de la Grande-Bretagne ainsi conçue : « Londres, 23 novembre. L'Union catholique de la Grande-Bretagne envoie un salut fraternel au Congrès réuni à Lille et s'associe aux travaux de cette assemblée par ses vœux et ses prières. »

jeunes gens des places chez des patrons chrétiens. Ce rapport présenté sous un point de vue très-pratique, est, comme le président, commenté par Mgr. Mermillod, qui fait ressortir en quelques mots pleins de propos, l'utilité d'une pareille institution à Lille.

Puis vient un rapport d'un intérêt tout particulier, tant à cause de l'importance du sujet qu'il traite, que de la façon dont il est traité et retrouvé à chaque ligne. M. Féron-Vrau a parlé de l'œuvre de la célébration des fêtes corporelles avec un tel accent que Mgr. Mermillod a pu dire qu'on se demandait « ce qui était le plus émouvant de l'objet du rapport ou de l'accent du rapporteur. »

M. Féron a lu quelques lignes d'un calendrier pour 1877, constatant l'existence de 46 fêtes de corporation à Lille. La Révolution a supprimé ces fêtes en même temps que toutes les institutions qui tendent à élever vers Dieu l'âme de l'ouvrier et ce n'est que depuis une année, que certaines fêtes ouvrières sont redevenues chrétiennes. M. Féron a fait alors le récit des fêtes de corporation célébrées cette année le 13 mai et le 29 juillet, dans le Nord et la France, et a donné alors un compte rendu très détaillé.

Le dernier rapport a été lu par M. le comte de Courty, qui a donné sur l'organisation des Cercles militaires à Amiens des détails du plus vif intérêt.

Mgr. Mermillod a clos la séance en rappelant le service qui doit être célébré aujourd'hui à Notre-Dame de la Treille pour Sa Sainteté Pie IX, et en annonçant pour demain, au commencement de la séance du soir, la lecture d'un rapport de M. le secrétaire sur le travail intérieur des commissions pendant la journée d'hier jeudi.

Les deux présidents ont ensuite béni l'Assemblée et levé la séance. Henry LE FRANCO.

Dans le courant de la nuit de vendredi à samedi, un individu s'approchait d'une ferme des environs de Soignies, et essayait d'en ouvrir une des fenêtres. Dérangé dans sa tentative par les aboiements d'un chien, il prenait la fuite et revenait à Soignies.

Mais il n'avait pas renoncé à son projet, car quelques heures plus tard il était de retour à la ferme et, pieds nus, recommença sa tentative, qui dut avoir une toute autre issue que celle qu'il en attendait. En effet, à peine avait-il brisé un carreau, ouvert et escaladé la fenêtre, qu'il tombait mort, frappé d'une balle en pleine poitrine. Le fermier l'avait entendu la première fois et s'était mis aux aguets. On voit que la précaution n'était pas inutile.

L'identité du comateux n'a pu être constatée.

À partir du 17 décembre, le train qui part de Mouscron pour Tournai à 9 h. 55 du matin, s'arrêtera aux stations de Templeuve et de Néhain.

Les pertes causées par l'incendie qui a éclaté mardi matin à la fabrique de M. Tilly-Delaune, à Pont-de-Courrières, sont évaluées à 25,000 fr., elles sont couvertes par une assurance.

La cause de ce sinistre est bien celle que nous avons donnée hier : un ouvrier a négligé de fermer le robinet d'une bûche pleine de brai en ébullition.

Le préfet du Pas-de-Calais a révoqué de ses fonctions M. Planque, médecin des épidémies pour l'arrondissement de Saint-Pol. Il paraît que l'honorable docteur combattait avec un certain succès l'épidémie radicale ; de là sa révocation.

Les trois mâts anglais *Fleet Wing*, de Dundee, capitaine James Isles, jaugeant 339 tonneaux, venant du Cap de Bonne-Espérance, chargé de laine, à destination de Londres, s'est échoué, dans la nuit du 25 au 26 novembre courant, vers quatre heures du matin, sur la côte d'Adresselles.

Ce bâtiment, qui avait à son bord un pilote de Portsmouth, a pu se renflouer à la marée suivante avec les moyens dont il disposait et l'assistance du bateau de pêche, d'Adresselles, n° 1316.

Mardi, à huit heures du matin, un ouvrier mineur d'Éléon Lédard, nommé Chevalier, âgé de vingt ans, a été tué par un éboulement survenu dans la galerie où il travaillait au fond de la fosse de Billy-Montigny.

On écrit de Saint-Pol : « M. le chanoine Guillaume a succombé hier, aux suites d'une longue maladie ; il était âgé de soixante-onze ans. »

Il avait été ordonné prêtre en 1831. Nommé vicaire à Hesdin, il fut ensuite curé-doyen de Norrent-Fonctes et grand-doyen de Saint-Pol.

M. Guillaume était chanoine titulaire depuis 1869.

On écrit d'Humbercamp, (Pas-de-Calais) que dimanche dernier, après un altercation très-violente qui s'était élevée entre deux habitants de la commune, l'un d'eux Naraisse Delval s'est armé d'un fusil qu'il s'était procuré chez lui et a fait feu sur son contradicteur. Ce dernier, bien qu'ayant reçu presque toute la charge dans la cuisse droite, n'est pas dangereusement blessé. Delval a été écroué à la maison d'arrêt d'Arras.

État-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 24 novembre. — Adolphe Gillis, rue de Flandre, 48. — Désiré Rommes, rue St-Georges, cour Raux. — Léopold Desailin, rue du Pile. — Léonie Verhamme, rue St-André. — Catherine Hemyryck, rue de Soubise, cour Broways, 1. — Séraphin Mison, rue de Beauraewaert, 8. — Marie Meese, rue des Vélocipèdes. — Charles Fortrie, rue de Ma Campagne, 39. — Charles Vanmieghem, rue des Longues-Haies, cour St-Joseph, 6. — Jules Berthe, rue n° 8, au Pile. — Alfred Fivert, rue de l'Épéele.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 24 novembre. — Marie Hasse, 4 mois, rue des Longues-Haies, cour Touneau, 5. — Morel, présenté sans vie, rue des Longues-Haies, 50. — Jean Solosse, 51 ans, tisserand, rue de Barbicux, 14.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 24 novembre. — Emile Leurdan, 25 ans, charbon, Céline Descomps, 26 ans, sans profession. — Hector Boddaert, 24 ans, employé de commerce, et Eugénie Hazzard, 23 ans, sans profession. — Ernest Duméz, 32 ans, directeur de fabrique, et Clait Thuelle, 20 ans, sans profession. — Théophile Dejonghe, 24 ans, tisserand, et Clémentine Hasse, 27 ans, soigneuse. — Ernest Jean-Baptiste, 23 ans, emballer, et Elise Béghin, 21 ans, peigneuse. — Achille Castel, 28 ans, chaudronnier, et Jeanne Capon, 21 ans, journalière. — Charles Rosier, 42 ans, tisserand, et Silvie Moulin, 32 ans, ménagère. — Henri Samain, 23 ans, peigneur, et Pauline Desmoulet, 20 ans, soigneuse.

État-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 28 novembre. — André Dessauvages, rue du Chêne-Houpline. — Albert Coqu, Blanc-Seau. — Jeanne Bouriez, Grand-Place. — Sophie Knockaert, Phallempein.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 28 novembre. — Amélie Desrouseaux, 76 ans 7 mois, veuve de Amand Desrouseaux, Petites-Sœurs. — Auguste Cateau, 79 ans 8 mois, épouse de Philippe Paris, Petites-Sœurs. — Marguerite Horzot, 1 an 8 mois, rue Sainte-Germaine. — Maria Hallouin, 1 an 2 mois, Blanc-Seau. — Rosalie Devicshouwer, 77 ans 6 mois, veuve de Juste Gaudicibus, Petites-Sœurs.

Mariages du 26 novembre. — Jules Lefebvre, 39 ans, fleur et Augustine Deschamps, 44 ans, repasseuse. — Augustin Dehouille, 29 ans, garçon de magasin et Amandine Opamey, 34 ans, femme de chambre. — Jules Bras-

sart, 22 ans, trieur et Florine Hennion, 22 ans marchande. — Emile Marschal, 37 ans, ourdisseur et Hortense Gourdain, 38 ans, tailleur. — Charles Meyer, 32 ans, manœuvre et Philomène Delrus, 34 ans, o-barrière. — Arthur Maquigny, 24 ans, mécanicien et Maria Noël Massé, sans profession. — Louis Verbaest, 32 ans, fleur et Aurélie Donnozier, 37 ans, soigneuse. — Pierre Vandenberghe, 37 ans, tisserand, et Reine Scabbert, 62 ans, cabaretière.

LETTRÉS MORTUAIRES ET D'ORT. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES
Paris, 29 novembre, 1 h. s. — Hauteur du baromètre : Paris, Belfort, 753 ; Cherbourg, Biarritz, 760 ; Brest, 762. Le baromètre est en forte hausse avec un vent nord. Le temps est au froid. Les pluies vont diminuer d'abord dans l'ouest de la France.
Situation à Lille, le 29 novembre. — Baromètre, hausse ; variable. Temps pluvieux. Vent Nord. Thermomètre, 8 h. matin, plus 5 1/10 ; 10 h. 8 0/10 ; midi, plus 6 2/10 ; 2 h., plus 6 3/10. — P. Q. L. 1.

Faits Divers

LA LOTERIE NATIONALE. — La réception des lots se poursuit activement. Le ministre de l'Agriculture et du Commerce, M. Teisserenc de Bort et M. Edmond Teisserenc de Bort, son chef de cabinet, ont assisté hier aux opérations du classement. Aujourd'hui, la réception et le classement des objets provenant des sections étrangères sont très-avancés, et il n'est pas impossible qu'avant la fin de la semaine prochaine, l'exposition des objets de ces sections soit complètement prête. Les mars du grand salon d'honneur, où se fait actuellement la réception des lots, et qui promet, d'après les projets, d'offrir un coup d'œil véritablement féérique, sont déjà garnis de tableaux.

Le conservateur des lots de la loterie a reçu ce matin une centaine d'élegants petits paniers en osier. On ne pouvait pas faire des lots de paniers ; aussi a-t-on eu l'ingénieuse idée de les remplir d'une douzaine de menus objets différents. Au risque d'être indiscret, nous allons énumérer quelques-uns de ces objets.

S'ils n'ont pas une grande valeur, ils ont du moins le mérite d'être d'une utilité incontestable. Chaque panier contiendra donc, un éventail, une bouteille de vin, un tire-bouchon, etc. Il y aura à peu près sept à huit lots de cette sorte par série.

Il est un endroit, dans le palais de l'Industrie où peu de profanes sont admis à pénétrer : c'est le cabinet du conservateur des lots. Il y a dans ce cabinet, un immense coffre-fort où sont enfermés des diamants, des bijoux d'une grande valeur ; deux autres coffres-forts, renferment l'orfèvrerie, la bijouterie et les objets précieux. Il est impossible de faire un pas, dans cette pièce grande et vaste, sans se heurter à quelque merveille. Les vitrines, les bibliothèques, closes avec un soin jaloux, laissent voir, à travers leurs glaces, des objets superbes et d'une grande valeur, de nature à tenter un sage. La nuit, cela va sans dire, on fait bonne garde autour de ces richesses ainsi d'ailleurs que dans les salles.

Les députés de la droite royaliste étaient invités à dîner hier soir, à la présidence de la Chambre des députés. D'après la *Defense* la plupart se seraient excusés.

— 150 ouvriers français, occupés sur les chantiers de la ligne en construction de Thiers à Amberg, ont formé une coalition dans le but de faire renvoyer leurs camarades italiens qui travaillent à des prix inférieurs aux leurs. Le chef de l'entreprise, menacé par les ouvriers français, a du renvoyer les Italiens et s'engager par écrit à ne plus en embaucher à l'avenir. Les ouvriers français ont alors repris leur travail et l'ordre a été rétabli. Informés de ces faits, le préfet et la gendarmerie se sont transportés sur les lieux et ont procédé à une information à la suite de laquelle deux des principaux meneurs ont été arrêtés.

— On lit dans *L'avenir militaire* : Nous avons annoncé que le général Clinchant, commandant le 1^{er} corps d'armée et inspecteur général du Prytanée pour l'année 1878, avait reçu l'ordre de se rendre d'urgence à La Flèche avec les pleins pouvoirs du ministre, pour réprimer les actes coupables de désordre et d'insubordination qui se sont produits les 10 et 11 novembre courant. A la suite de l'enquête à laquelle il a présidé, le général Clinchant a, tout d'abord, confirmé l'expulsion définitive de 16 élèves, déjà renvoyés par le général commandant le Prytanée. Il a prononcé en outre, d'après l'avis du conseil de discipline devant lequel il est comparu, le renvoi immédiat de douze autres élèves, non moins fâcheusement compromis que les premiers dans ces scènes regrettables. Le total des expulsions se trouve ainsi porté à 28 élèves.

Ces mesures de rigueur, réclamées par la gravité du cas dans lequel se sont mis les mutins ont été portées par la voie de l'ordre à la connaissance du personnel du Prytanée, et le calme est aujourd'hui complètement rétabli dans cet établissement.

— LE POULS DES BÊTES. — La science, qui ne recule jamais lorsqu'il s'agit de dérober quelques secrets à la nature, ne manque ni de patience ni de courage. Aussi se livre-t-elle à des expériences curieuses, qui ne sont pas quelquefois sans danger ; parmi ces dernières, celles qu'on a fait l'an dernier sur l'état du pouls dans la série animale sont d'un grand intérêt, car elles ont été prati-